## Initiatives ministérielles

Je tiens à assurer aux députés que la mesure législative à l'étude est fondée sur les pouvoirs contenus dans la législation en vigueur actuellement et que tous les changements apportés sont pleins de bon sens. Je suis convaincu que tous les Canadiens appuieraient ces changements.

Sans entrer dans les détails, je voudrais mettre en relief certains aspects du projet de loi. Le projet de loi donne au ministère le pouvoir de créer, surveiller ou transférer de l'information par des moyens électroniques ou par d'autres moyens. C'est là le genre de modifications logiques dont je parlais. Il s'agit évidemment d'adapter la loi au monde moderne. Lorsque le gouvernement a commencé à centraliser les programmes d'acquisition dans les années 60, personne n'avait entendu parler de l'autoroute de l'information ou des ordinateurs personnels.

Le projet de loi C-52 crée également un fonds renouvelable de l'immobilier. Ce nouveau fonds servira seulement à payer les dépenses encourues pour la vente de biens immobiliers à même les profits de la vente. Actuellement, le gouvernement accorde chaque année des sommes précises pour payer ces dépenses. Le problème, c'est qu'il est extrêmement difficile de savoir quelles possibilités de ventes se présenteront chaque année. Jusqu'à maintenant, les sommes prévues à cette fin par le Parlement étaient fondées sur des estimations approximatives. Le nouveau fonds renouvelable corrige la situation de sorte que le ministère pourra agir sans entrave lorsque la possibilité de vendre des biens excédentaires à un juste prix se présentera.

Certains articles du projet de loi ne justifient pas de véritable débat, mais ils n'apportent pas moins de grandes améliorations au mode de fonctionnement du ministère. La nouvelle loi améliorera les lois qu'elle remplace en donnant plus de souplesse et en éliminant des tracasseries administratives qui nuisent à la qualité des services offerts à la population.

Comme nous l'avons déclaré dans le livre rouge, le gouvernement travaillera en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux pour éliminer les dédoublements et il améliorera la qualité des services dans tous ses secteurs d'intervention. En vertu de la loi actuelle, les fonctionnaires de la composante approvisionnements et services ne peuvent faire profiter les autres paliers de gouvernement de notre pouvoir d'achat qu'après avoir obtenu l'approbation du gouverneur en conseil. La composante travaux publics ne possède pas explicitement ce pouvoir.

La loi actuelle ne permet pas au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux d'aider les entreprises canadiennes à accéder à de nouveaux marchés mondiaux en les faisant profiter de sa taille et de ses contacts. Le projet de loi à l'étude corrige cette situation tout en faisant en sorte que le ministère continue d'assurer aux contribuables qu'ils obtiennent le maximum pour leur argent et qu'ils peuvent compter sur son aide. Cela est tout à fait conforme aux engagements que nous avons pris dans le livre rouge. Nous avons fait ce que nous avons dit que nous ferions.

Je ne voudrais pas abuser de la générosité de mes collègues, aussi me limiterai-je à quelques commentaires supplémentaires seulement. Je tiens à ce que les députés sachent bien que les changements sont nécessaires pour donner au ministère le pouvoir législatif voulu pour fonctionner comme il se doit.

J'insiste sur le fait que le projet de loi est le résultat d'une initiative lancée par le gouvernement précédent, aussi faisons-nous ce que ce gouvernement aurait probablement fait. J'insiste sur le fait que le projet de loi permettra d'arriver à une gestion publique encore plus saine.

## [Français]

Comme je l'ai dit tout à l'heure, les dédoublements et les chevauchements, on les enraye graduellement. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous allons épargner 140 millions d'ici 1998; un milliard d'ici l'an 2000.

Je crois que j'arrive vers la fin, je ne veux pas pousser trop loin et j'espère que j'aurai non seulement l'appui du Parti réformiste, qui a indiqué de façon claire et honnête qu'il était prêt à le regarder avec un coeur et un esprit ouverts, mais peut-être que mes collègues du Bloc voudraient réfléchir un peu sur ce qu'ils ont dit ce matin et nous apporter des modifications qui pourraient améliorer ce projet de loi, pas simplement l'attaquer sans preuve. Ce n'est pas la façon dont on devrait réagir.

## • (1315)

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, je viens d'assister à un discours absolument merveilleux. J'imagine que c'est le plus beau ministère qu'on a ici à Ottawa. Sauf que j'ai eu l'occasion de travailler dans ce comité des travaux publics et des services gouvernementaux et j'ai aussi eu l'occasion d'être critique officielle pour ce dossier.

Je peux vous dire que la transparence n'existe pas du tout au sein de ce ministère. Je vois que le député de Saint-Boniface en fait la grande représentation, mais je pense qu'on n'a eu aucune satisfaction dans ce dossier. On a demandé régulièrement, tous les jours, des informations. Dans ce ministère, il n'y a aucune clarté, aucune transparence. C'est le ministère du patronage. Il faut être très clair là-dessus, il ne faut pas s'en cacher, c'est cela.

Je vois le député de Saint-Boniface qui me fait signe que oui, je trouve cela très intéressant. Je sais que vous voulez répondre à ma question, je vais même vous laisser l'occasion de le faire.

Monsieur le Président, nous avons déposé une motion pour changer cette loi. J'espère que le député de Saint-Boniface en tiendra compte cette fois-ci au lieu de faire de grands discours spectaculaires comme ceux auxquels on a droit chaque fois qu'il parle en Chambre, et qu'il va, lui aussi, essayer d'améliorer et de faire la lumière dans ce ministère où il n'existe aucune clarté, aucune transparence, mais beaucoup, beaucoup de patronage.

M. Duhamel: Monsieur le Président, j'apprécie énormément le commentaire. Je me rends compte que madame la députée est la porte-parole officielle et qu'elle n'était pas toujours satisfaite des réponses qu'elle recevait.

Je me rends également compte que ce n'était pas toujours la situation. On a reçu beaucoup d'information. Il était parfois difficile de tout comprendre parce qu'il y en avait tellement.